

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Claire Courtin
Expert-comptable

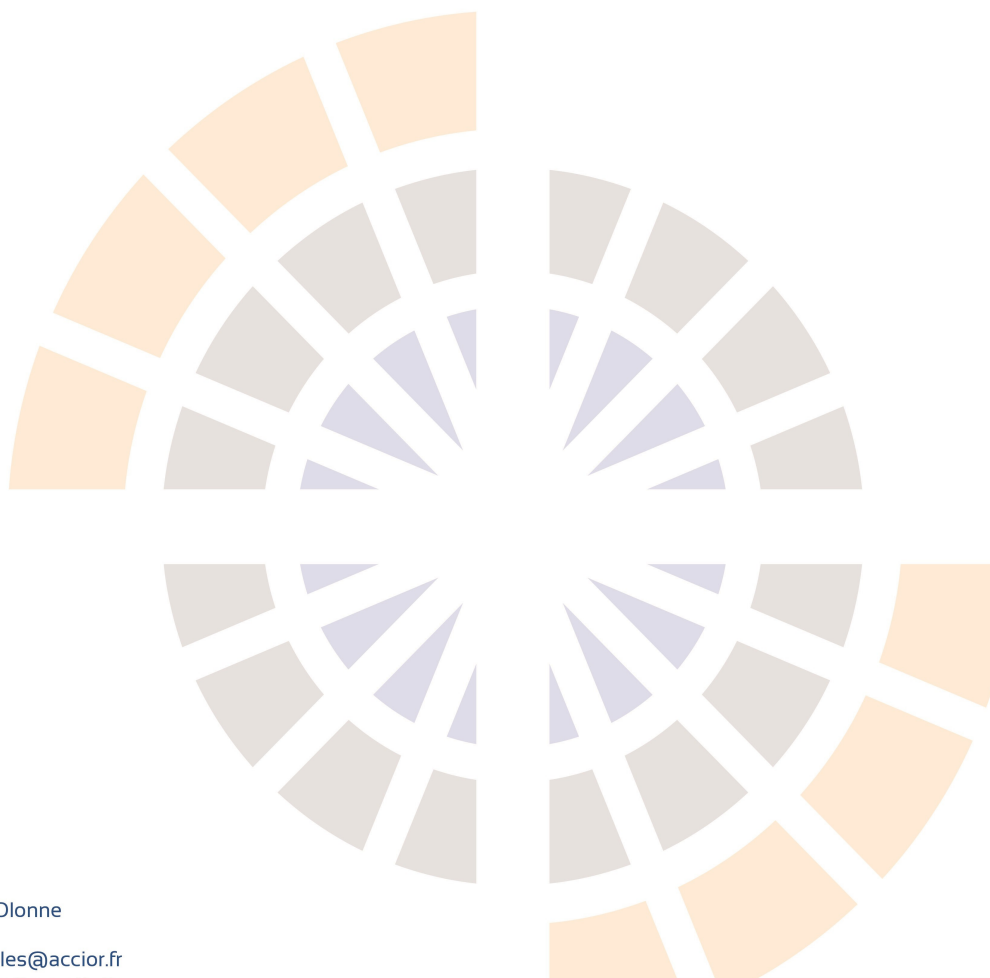
SA MAISON CLIO BLUE

Lieu dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX

Comptes annuels au 30/09/2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022



 **Sommaire**

Rapport de l'expert-comptable	1
Etats financiers	2
Compte résultat variation	3
Bilan	4
Bilan Passif	5
Annexe	6
Dossier de gestion	23
Soldes Intermédiaires de Gestion	24
Du résultat à la trésorerie	25
Etats complémentaires	26
Détail du Compte de Résultat	27
Détail du bilan actif	29
Détail du bilan passif	30
Documents fiscaux	31
Intégration fiscale - Résultat d'ensemble	58



Rapport de l'expert-comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE relatifs à la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 69 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	4 588 922
Chiffres d'affaires	456 305
Résultat net comptable	4 497

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Les Sables d'Olonne
Le 11/01/2023

Courtin Claire
Expert-comptable

Charrier Olivier
Expert-comptable



Etats financiers

Compte de Résultat

		30/09/2022		30/09/2021		Variations		%	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises								
	Production vendue (Biens)								
	Production vendue (Services et Travaux)	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06		
	Montant net du chiffre d'affaires	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06		
	Production stockée								
	Production immobilisée								
	Subventions d'exploitation								
Reprises sur prov. et amort., transfert de chges				13 822	3,64	(13 822)	-100,00		
Autres produits	849	0,19	797	0,21	52	6,48			
Total des produits d'exploitation	457 154	100,19	394 680	103,85	62 474	15,83			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises								
	Variation de stock								
	Achats de matières et autres approv.								
	Variation de stock								
	Autres achats et charges externes	114 775	25,15	116 071	30,54	(1 296)	-1,12		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 314	0,95	3 675	0,97	639	17,40		
	Salaires et traitements	241 191	52,86	186 653	49,11	54 539	29,22		
	Charges sociales du personnel	96 279	21,10	76 621	20,16	19 658	25,66		
	Cotisations personnelles de l'exploitant								
	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.	1 450	0,32	4 428	1,17	(2 978)	-67,25		
	Autres charges	4		50	0,01	(46)	-92,40		
Total des charges d'exploitation	458 013	100,37	387 497	101,96	70 516	18,20			
RESULTAT D'EXPLOITATION	(859)	-0,19	7 183	1,89	(8 042)	-111,96			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée								
	Perte supportée ou bénéfice transféré								
	De participations	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92		
	D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo.								
	Autres intérêts et produits assimilés								
	Reprises sur prov. et dépr. et transfert de chges								
	Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.									
Total des produits financiers	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.								
	Intérêts et charges assimilées	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60		
	Différences négatives de change								
	Chges nettes sur cessions de val. mob. de plac.								
Total des charges financières	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60			
RESULTAT FINANCIER	5 356	1,17	4 289	1,13	1 067	24,88			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 497	0,99	11 472	3,02	(6 975)	-60,80			
Total des produits exceptionnels									
Total des charges exceptionnelles			4 718	1,24	(4 718)	-100,00			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 718)	-1,24	4 718	-100,00			
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices									
TOTAL DES PRODUITS	478 358	104,83	411 791	108,35	66 567	16,17			
TOTAL DES CHARGES	473 861	103,85	405 037	106,57	68 824	16,99			
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 497	0,99	6 754	1,78	(2 257)	-33,42			

 Bilan Actif

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	167 982	163 934	4 048	5 498
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 815 017	750 000	3 065 017	3 065 017	
Créances rattachées à des participations	1 415 821		1 415 821	1 481 981	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		5 398 819	913 934	4 484 886	4 552 495
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	73 566		73 566	59 786
	Autres créances	17 644		17 644	16 127
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	6 645		6 645	4 026	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 181		6 181	6 136
	TOTAL (III)	104 036		104 036	86 075
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 502 856	913 934	4 588 922	4 638 570

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/09/2022	30/09/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 005 774	3 005 774
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	409 426	409 426
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 749	1 411
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	8 497	2 081
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	4 497	6 754
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 429 943	3 425 446
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 050 245	1 106 447
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 556	23 787
	Dettes fiscales et sociales	64 178	63 763
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		19 127	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 158 979	1 213 123
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		4 588 922	4 638 570
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 496,96	6 753,86
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		182 330	164 344
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

 **Annexe****Faits caractéristiques**

Désignation de la société : SA MAISON CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total du bilan est de 4 588 922 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 4 497 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée de différentes manières selon le type de filiales :

- lorsque la société exploite une activité, l'évaluation a été établie sur une méthode basée sur la réévaluation du fonds de commerce.

- lorsque la société détient un patrimoine immobilier ou financier, l'évaluation est basée sur la méthode de l'actif net réévalué.

L'actif net réévalué est déterminé en ajoutant aux capitaux propres la plus-value latente sur les titres de participation et les biens immobiliers.

Aucun retraitement n'est effectué au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'exercice écoulé lié à la crise sanitaire COVID-19, la valorisation retenue pour les titres de la filiale a été maintenue sur la base des précédents comptes annuels.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Aucun engagement n'a été valorisé en matières de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matières d'indemnités de départ à la retraite est calculé suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2.5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2021)

Notes sur le bilan

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	167 982					167 982
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	167 982					167 982
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 296 997				66 159	5 230 838
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 296 997				66 159	5 230 838
TOTAL	5 464 979				66 159	5 398 819

Notes sur le bilan

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	162 484	1 450		163 934
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 484	1 450		163 934
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL	162 484	1 450		163 934

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Notes sur le bilan

Frais d'établissement

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	4 048	20,00
TOTAL	4 048	

Frais de recherche

	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Fonds commercial

	30/09/2022	Observations
Achetés avec protection juridique		
Éléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Notes sur le bilan

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chg. sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- des titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immo. financières	750 000			750 000	
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		750 000			750 000
TOTAL GENERAL		750 000			750 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Notes sur le bilan

Créances et Dettes

		30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 415 821		1 415 821
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	73 566	73 566	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 042	6 042	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 268	4 268	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 335	7 335	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	6 181	6 181		
TOTAL DES CREANCES		1 513 212	97 391	1 415 821
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	988 701	12 052	976 649	
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 556	44 556		
	Personnel et comptes rattachés	14 506	14 506		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 594	25 594		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 042	19 042		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 036	5 036		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	61 544	61 544		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 158 979	182 330	976 649	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		57 276			

 Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	30/09/2022	30/09/2021	Variations
Créances rattachées à des participations	17 121	12 859	4 262
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	73 566	59 786	13 780
Autres créances			
TOTAL	90 687	72 645	18 042

Notes sur le bilan

Composition du capital social

		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Titres composants le capital social au début de l'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774
	Titres émis pendant l'exercice			
	Titres remboursés pendant l'exercice			
	Titres composant le capital social à la fin d'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	12 979	9 451
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 043	13 863
Dettes fiscales et sociales	23 925	30 345
Dettes fournisseurs d'immobilisation		
Autres dettes		19 127
TOTAL	51 947	72 786

Notes sur le compte de résultat

Chiffres d'affaires

La ventilation du chiffres d'affaires par activité n'est pas détaillée car la divulgation de cette information stratégique entraînerait un préjudice grave pour l'entreprise.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires de certification des comptes : 3 859 euros
Honoraires des autres services : 0 euros

Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 14 921 euros

Montant compris dans les produits financiers : 21 151 euros

Impôts sur les bénéfices : intégrations fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011 la société SAS MAISON CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS MAISON CLIO BLUE
- SAS CLIO BLUE

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières de groupe.

 Notes sur le bilan

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'Exploitation	6 181	
Charges et Produits Financiers		
Charges et Produits Exceptionnels		
TOTAL	6 181	

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	30/09/2022	30/09/2021
Produits financiers de participation	21 204	17 111
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif im		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences positives de change		
Total des produits financiers	21 204	17 111
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 848	12 822
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences négatives de change		
Total des charges financières	15 848	12 822
Résultat financier	5 356	4 289

Autres informations

Engagements financiers

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Evaluation de la dette actuarielle en matière d'engagements de retraite	9 709	
	9 709	
Autres engagements Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2016 Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2017 Cf. état Engagements financiers - Autres engagements Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2018 Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2019	240 000 260 000 460 000 50 000 1 010 000	595 000 595 000
Total des engagements financiers (1)	1 019 709	595 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2016		90 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2017		125 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2018		380 000
Totalisation		595 000



Dossier de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
MARGES (Commerciale + Production)	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
- Achats non stockés (c)	152	0,03			152	
- Autres charges externes (c)	114 623	25,12	116 071	30,54	(1 448)	-1,25
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	341 530	74,85	263 990	69,46	77 540	29,37
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 474	0,76	2 743	0,72	731	26,67
- Autres impôts et taxes	840	0,18	932	0,25	(92)	-9,87
- Salaires et traitements	241 191	52,86	186 653	49,11	54 539	29,22
- Charges sociales	96 279	21,10	76 621	20,16	19 658	25,66
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(254)	-0,06	(2 959)	-0,78	2 705	91,41
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	849	0,19	797	0,21	52	6,48
+ Transfert de charges d'exploitation			13 822	3,64	(13 822)	-100,00
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	1 450	0,32	4 428	1,17	(2 978)	-67,25
- Autres charges de gestion courante	4		50	0,01	(46)	-92,40
RESULTAT EXPLOITATION	(859)	-0,19	7 183	1,89	(8 042)	-111,96
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92
- Charges financières	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 497	0,99	11 472	3,02	(6 975)	-60,80
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			4 718	1,24	(4 718)	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 718)	-1,24	4 718	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 497	0,99	6 754	1,78	(2 257)	-33,42

Du résultat à la trésorerie

	30/09/2022	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat net comptable de votre entreprise se monte à :	4 497	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	1 450	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	5 947	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	66 159	
Apports et comptes courants	3 878	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes de l'exercice	70 037	
Mais votre entreprise à des :		
Éléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		
Prélèvements et comptes courants		60 079
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		60 079
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	4 026	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	19 931	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients		13 780
Variation des autres créances		1 562
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	20 769	
Variation des autres dettes		18 712
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation		13 285
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	6 645	



Etats complémentaires

Détail du Compte de Résultat

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	457 154	100,19	394 680	103,85	62 474	15,83
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
Production vendue Services FRANCE	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
70600000 Prestations de services	456 305	100,00	344 061	90,53	112 244	32,62
70610000 Prestation rémunération présidence Clio			36 000	9,47	(36 000)	-100,0
Montant net du chiffre d'affaires	456 305	100,00	380 061	100,00	76 244	20,06
Reprises sur provisions, transferts de charges			13 822	3,64	(13 822)	-100,0
79120000 Tsf charges externes			13 822	3,64	(13 822)	-100,0
Autres produits d'exploitation	849	0,19	797	0,21	52	6,48
75800000 Produits divers gestion couran	849	0,19	797	0,21	52	6,48
Total des charges d'exploitation	458 013	100,37	387 497	101,96	70 516	18,20
Autres achats et charges externes	114 775	25,15	116 071	30,54	(1 296)	-1,12
60630000 Fournitures entretien, petit u	152	0,03			152	
62110000 Redevance gme	2 100	0,46	8 400	2,21	(6 300)	-75,00
62120000 PRESTATIONS GPM	6 300	1,38			6 300	
62260000 Honoraires	44 976	9,86	72 650	19,12	(27 674)	-38,09
62270000 Frais d'actes et contentieux	458	0,10	420	0,11	38	8,98
62500000 Déplacements, missions, récept	176	0,04			176	
62510000 Frais déplacls p. morineau	70	0,02	45	0,01	24	53,37
62510100 Frais a guermeur	14 387	3,15			14 387	
62510200 Frais j meunier	1 858	0,41	1 645	0,43	213	12,96
62510800 Frais Sabir Malika	32 521	7,13	22 754	5,99	9 767	42,93
62510900 Frais C. Levernier	10 116	2,22	8 542	2,25	1 574	18,43
62570000 Réceptions	272	0,06	279	0,07	(7)	-2,51
62600000 Affranchissements	55	0,01			55	
62700000 Services bancaires	1 335	0,29	1 337	0,35	(1)	-0,10
Impôts, taxes et versements assimilés	4 314	0,95	3 675	0,97	639	17,40
63120000 Taxe d'apprentissage	1 729	0,38	1 334	0,35	395	29,60
63130000 Formation prof. (verst impôts)	1 745	0,38	1 409	0,37	337	23,89
63511000 Contribut. eco. territoriale	840	0,18	840	0,22		
63540000 Droits d'enregistrement			92	0,02	(92)	-100,0
Salaires et traitements	241 191	52,86	186 653	49,11	54 539	29,22
64110000 Salaires appointements commiss	244 612	53,61	188 884	49,70	55 728	29,50
64120000 Congés payés	(2 434)	-0,53	(1 354)	-0,36	(1 080)	-79,76
64130000 Primes transport	451	0,10	414	0,11	38	9,09
64150000 Commissions salariés vrp	(1 437)	-0,31	(1 290)	-0,34	(147)	-11,39
Charges sociales du personnel	96 279	21,10	76 621	20,16	19 658	25,66
64510000 Urssaf	58 164	12,75	46 376	12,20	11 789	25,42
64520000 Mutuelles	5 293	1,16	4 684	1,23	609	13,00
64530000 Retraite non cadres	20 727	4,54	15 645	4,12	5 082	32,48
64531000 Cot. caisse proycance . umc	2 790	0,61	2 706	0,71	85	3,12
64532000 Cot. caisse retraite reunica	422	0,09	10		412	N/S
64540000 Assedic	10 274	2,25	7 918	2,08	2 356	29,75

Détail du Compte de Résultat

	01/10/2021 30/09/2022	12 mois	01/10/2020 30/09/2021	12 mois	Variations	%
64590000 Charges soc./congés payés	(1 248)	-0,27	(818)	-0,22	(430)	-52,58
64591000 Charges sociales/commissions	(689)	-0,15	(359)	-0,09	(330)	-91,97
64750000 Médecine du travail et pharmac	546	0,12	459	0,12	87	18,90
Dotation aux amortissements sur immobilisations	1 450	0,32	4 428	1,17	(2 978)	-67,25
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorpo	1 450	0,32	4 428	1,17	(2 978)	-67,25
Autres charges de gestion courante	4		50	0,01	(46)	-92,40
65800000 Charges diverses gestion coura	4		50	0,01	(46)	-92,40
Résultat d'exploitation	(859)	-0,19	7 183	1,89	(8 042)	-111,9
Total des produits financiers	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92
Produits financiers de participations	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92
76150000 Intérêts des comptes courants	21 204	4,65	17 111	4,50	4 093	23,92
Total des charges financières	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60
Intérêts et charges assimilées	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60
66150000 Intérêts comptes courants	15 848	3,47	12 822	3,37	3 026	23,60
Résultat financier	5 356	1,17	4 289	1,13	1 067	24,88
Résultat courant avant impôts	4 497	0,99	11 472	3,02	(6 975)	-60,80
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			4 718	1,24	(4 718)	-100,0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			4 718	1,24	(4 718)	-100,0
67100000 Charges exception. s/opérat.ge			2 718	0,72	(2 718)	-100,0
67180000 Autres charges except. de gest			2 000	0,53	(2 000)	-100,0
Résultat exceptionnel			(4 718)	-1,24	4 718	100,00
Résultat de l'exercice	4 497	0,99	6 754	1,78	(2 257)	-33,42


Détail du bilan actif

	01/10/2021 30/09/2022	01/10/2020 30/09/2021
Capital souscrit non appelé		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	4 484 886	4 552 495
Frais d'établissement	4 048	5 498
20100000 Frais d'établissement	18 574	18 574
20130000 Frais sur augmentation capital	149 408	149 408
28010000 Amortis. frais d'établissement	(18 574)	(18 574)
28013000 Amortissement frais sur augmen	(145 360)	(143 910)
Autres participations	3 065 017	3 065 017
26100000 Titres de participation	3 815 017	3 815 017
29610000 Provis. dépréc. titres partici	(750 000)	(750 000)
Créances rattachées à des participations	1 415 821	1 481 981
26710000 Compte courant Clio Blue	1 398 700	1 469 122
26780000 Intérêts courus s/créances rat	17 121	12 859
TOTAL III - Actif Circulant NET	104 036	86 075
Créances clients et comptes rattachés	73 566	59 786
41810000 Clients factures à établir	73 566	59 786
Autres créances	17 644	16 127
42500000 Personnel avances et acomptes	6 042	5 355
44400000 Etat impôts sociétés	4 268	3 523
44566100 Tva ded. achats b/s	5 085	1 807
44586000 Tva s/ fourn.factures non parv	2 249	2 253
44587500 Tva S/ Aae		3 188
Disponibilités	6 645	4 026
51214000 CIC	6 645	4 026
Charges constatées d'avance	6 181	6 136
48600000 Charges constatées d'avance	6 181	6 136
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 588 922	4 638 570


Détail du bilan passif

	01/10/2021 30/09/2022	01/10/2020 30/09/2021
TOTAL I - Capitaux propres	3 429 943	3 425 446
Capital Social ou individuel	3 005 774	3 005 774
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 005 774	3 005 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	409 426	409 426
10410000 Primes d'émission	409 426	409 426
Réserve légale	1 749	1 411
10610000 Réserve légale	1 749	1 411
Autres réserves	8 497	2 081
10680000 Autres réserves	8 497	2 081
Résultat de l'exercice	4 497	6 754
TOTAL II - Autres fonds propres		
TOTAL III - Total des Provisions		
TOTAL IV - Total des dettes	1 158 979	1 213 123
Emprunts et dettes financières divers	1 050 245	1 106 447
17110000 Compte courant gpm	976 649	1 039 952
17180000 Interets courus sur dettes	12 052	8 828
45100000 Compte courant intégration Cli	4 268	3 523
45500500 C.c. d.morineau	221	219
45500600 C.c. i. gigoï	55 662	52 839
45501000 C.c. jm jaffrezic	466	462
45580000 Associés intérêts courus	927	623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 556	23 787
40100000 Fournisseurs	29 513	9 924
40810000 Fourn.factures non parvenues	15 043	13 863
Dettes fiscales et sociales	64 178	63 763
42810000 Commissions sur ventes a payer	1 355	2 792
42820000 Dettes provis. pr congés à pay	13 152	15 586
43100000 Urssaf	8 309	7 703
43700000 Autres organismes sociaux	2 857	2 434
43733000 Caisse irpvrp	126	
43750000 Retraite cadres	7 509	7 468
43780000 Autres caisses	791	880
43810000 Charges sociales sur commissio	585	1 274
43820000 Charges sociales s/congés à pa	5 417	6 665
44210000 Prélèvement à la source	1 619	1 600
44551000 Tva à décaisser	6 781	3 368
44587000 Tva sur facture à établir	12 261	9 964
44860000 Etat charges à payer	3 417	4 028
Autres dettes		19 127
41980000 Clients rrr à accorder		19 127
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 588 922	4 638 570



Documents fiscaux

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SA MAISON CLIO BLUE
Lieu dit La Tignonnière
85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX
Insp. IFU N° dossier N° Siret
53224283100016

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Services fournis principalement
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 497	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Plus-values exonérées art.238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**
ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA **Viseur conventionné**
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLLONNE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A Aubigny..... le 24112022..... Signature et qualité du déclarant Patrick Morineau Président

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, au sens de votre service des annuaires.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Lieu dit La Tignonnière		85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6								
		Exercice N, clos le, 30092022						
		N-1 30092021						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	167 982	AC	163 934	4 048	5 498
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	3 815 017	CV	750 000	3 065 017	3 065 017
		Créances rattachées à des participations	BB	1 415 821	BC		1 415 821	1 481 981
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	5 398 819	BK	913 934	4 484 886	4 552 495	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	73 566	BY		73 566	59 786
		Autres créances (3)	BZ	17 644	CA		17 644	16 127
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	6 645	CG		6 645	4 026	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 181	CI		6 181	6 136	
	TOTAL (III)	CJ	104 036	CK		104 036	86 075	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	5 502 856	1A	913 934	4 588 922	4 638 570	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 005 774)	DA	3 005 774	3 005 774
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	409 426	409 426
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 749	1 411
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	8 497	2 081
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 497	6 754
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	3 429 943	3 425 446
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 050 245	1 106 447
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 556	23 787
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 178	63 763
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		19 127	
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	1 158 979	1 213 123
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 588 922	4 638 570
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	182 330	164 344	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	456 305	FH	FI	456 305	380 061
		FJ	456 305	FK	FL	456 305	380 061
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		13 822	
	Autres produits (1) (11)			FQ	849	797	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	457 154	394 680	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	114 775	116 071	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 314	3 675	
	Salaires et traitements *			FY	241 191	186 653	
	Charges sociales (10)			FZ	96 279	76 621	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	1 450	4 428
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	4	50	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	458 013	387 497
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(859)	7 183	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	21 204	17 111	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	21 204	17 111	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	15 848	12 822	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	15 848	12 822	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	5 356	4 289	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	4 497	11 472	

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 718
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 718
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 718)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	478 358
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	473 861
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	4 497
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	21 151
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	14 921
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 822
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	167 982	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	5 296 997	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ	5 296 997	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	5 464 979	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	167 982	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX	66 159	ØY	5 230 838	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	66 159	NK	5 230 838	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	66 159	ØL	5 398 819	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	162 484	EL	1 450	EM		EN	163 934
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	162 484	RM	1 450	RN		RO	163 934
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	162 484	ØP	1 450	ØQ		ØR	163 934
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	750 000
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	750 000	TY	TZ	UA	750 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	750 000	UB	UC	UD	750 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE			Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	1 415 821	UM		UN	1 415 821			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	73 566		73 566					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 042		6 042					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 268		4 268				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 335		7 335				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	6 181		6 181					
TOTAUX		VT	1 513 212	VU	97 391	VV	1 415 821				
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	988 701		12 052		976 649				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	44 556		44 556						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 506		14 506						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 594		25 594						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 042		19 042					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 036		5 036					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	61 544		61 544						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 158 979	VZ	182 330		976 649				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		57 276		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 4 497					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR 4 497					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						I6				
	Majoration d'amortissement *						WZ				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D) YD				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		4 497			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		4 497			
								0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Néant *

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	4 497
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	4 497

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III - RESULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	4 497
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	4 497
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 465 229
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 465 229
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 465 229
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 569
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5	1 483 165	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis)	M5 ter	
Déficits imputés			J9	4 497	
Déficits reportables			M6	1 478 668	
Déficits nés au titre de l'exercice			H8		
Total des déficits restant à reporter			H9	1 478 668	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2)				
			(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
							(3)
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
N-6			(2)				
			(3)				
N-7			(2)				
			(3)				
N-8			(2)				
			(3)				
N-9			(2)				
			(3)				
N-10			(2)				
			(3)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	338										
						- Autres réserves	ZD	6 416										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 754		Dividendes		ZE											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF											
	TOTAL I	ØF	6 754			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG										
					TOTAL II	ZH	6 754											
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT													
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8			XQ													
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	8 400		8 400										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	45 434		73 070										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	60 941		34 601										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	114 775		116 071										
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	840		840										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	3 474		2 835										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 314		3 675										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	85 777		60 916										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	8 847		15 149										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	244 612												
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				%							
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur							RH											
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	4 497	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(26 925)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5	3	2	2	4	2	8	3	1	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon

Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4 497	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	4 497	CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	4 497	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$ 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		4 497
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$ 13		4 497

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

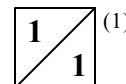
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société mère :	532242831		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société intégrée :	532242831		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie 85004 La Roche-sur-Yon Cedex		
Exercice ouvert le : 01102021	clos le : 30092022		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			⑦	⑧	⑨		⑩
⑪	⑫	⑬	19%	15% ou 12,80%	0%	⑭	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102021		et clos le : 30092022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		5
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		456 305
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	456 305
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		849
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	849
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		152
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		114 623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	114 779
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	342 375
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	342 375
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		456 305
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		3 388 921
Période de référence	GY	01/10/2021	GZ 30/09/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|2] N° SIRET [5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE (voie) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY - LES CLOUZEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 426 130
---	----	---	--	----	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	398 266
---	----	---	--	----	---------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **GROUPE PATRICK MORINEAU**
 N° SIREN (si société établie en France) **380316687** % de détention **70,18** Nb de parts ou actions **2 683 959**
 Adresse : N° **55** Voie **Rue de Turbigo**
 Code postal **75003** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SASU** Dénomination **PSM**
 N° SIREN (si société établie en France) **799028329** % de détention **10,37** Nb de parts ou actions **396 680**
 Adresse : N° **10** Voie **Rond Point de la Corbinière**
 Code postal **44000** Commune **REZE** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|2|

N° SIRET 5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE (voie) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY - LES CLOUZEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="CLIO BLUE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="321833097"/>	% de détention	<input type="text" value="96,07"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="rue de Turbigo"/>
Code postal	<input type="text" value="75003"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Intégration fiscale - Résultat d'ensemble

Direction Générale des Finances Publiques **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE de La Roche-sur-Yon
 Cité administrative
 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	Identification du destinataire	SA MAISON CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière	
		85430 AUBIGNY - LES CLOUZEUX	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	Insp. IFU	N° dossier	53224283100016
		N° Siret	
		B ACTIVITE	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Services fournis principalement Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	26 925
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>				
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**

ECF Nom et adresse du prestataire

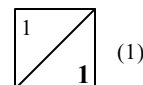
OGA/OMGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLNNE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48
 BP 81830
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

A Aubigny..... le 24112022 Signature et qualité du déclarant Patrick Morineau Président

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de suppression, un droit de portabilité et un droit de limitation de la durée de conservation de vos données.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant *

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
	AC	AD	BE	BF				
S.A. MAISON CLIO BLUE 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6	4 497							
SAS CLIO BLUE 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8		31 422						
SOUS-TOTAL	BE 4 497	BF 31 422						
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 26 925						
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)				AL				
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)					AG	BC	BG	

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SA MAISON CLIO BLUE
SIREN de la société mère :	5 3 2 2 4 2 8 3 1
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Exercice ouvert le : 01102021	clos le : 30092022

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées ⁴									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**
N° SIRET : 53224283100016
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		3 388 921
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	26 925
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	26 925

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE							
		19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM		
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN		
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO		
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP		
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ		
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER		

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Exercice ouvert le : **01102021**
clos le : **30092022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	1 742 344
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	1 742 344
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	26 925
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	1 769 269

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI)(1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
	N-2			(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
	N-6			(2) (3)			
	N-7			(2) (3)			
	N-8			(2) (3)			
	N-9			(2) (3)			
	N-10			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES**



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

SIE de La Roche-sur-Yon

Adresse du service des impôts des entreprises Cité administrative

où est déposée la déclaration de résultats : 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie

85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS CLIO BLUE SAS, Sté par actions 321833097	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'	4 268			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	4 268

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
S.A. MAISON CLIO BLUE 532242831			
SAS CLIO BLUE 321833097			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93^e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
S.A. MAISON CLIO BLUE					
SA à conseil d'administration (s.a.i.)					
SAS CLIO BLUE					
SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
 Dans ce cas, il convient :
 - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon

Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrit concerné la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4 497	CB		31 422	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	4 497	CY		31 422	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA		26 925	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102021**

clos le : **30092022**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH		
TOTAL		FK		FL		
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM		FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**N° SIRET de la société mère : **53224283100016**Exercice ouvert le : **01102021**clos le : **30092022****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	532242831	Adresse		NON		
Forme Juridique	S.A.					
Dénomination	MAISON CLIO BLUE					
Adresse	Lieu dit La Tignonnière					
	85430 AUBIGNY - LES FRANCE					
Siren	321833097	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	CLIO BLUE					
Adresse	55 Rue de Turbigio					
	75003 PARIS FRANCE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise	
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					